



Règlement Intérieur

Article 1 - Tarifs d'adhésion à l'association

L'adhésion à l'association est effective contre le versement de la somme suivante (prix nets, TTC):

- Pour les particuliers : 80 €
- Pour les personnes morales de droit privé :
 - De moins de 20 personnes : 120 €
 - De 20 à 250 personnes : 350 €
 - De plus de 250 personnes : 850 €
- Pour les personnes morales de droit public :
 - De moins de 20 personnes : 350 €
 - De 20 à 250 personnes : 850 €
 - De plus de 250 personnes : 1500 €

Article 2 - Composition et durée du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de l'association est composé de neuf membres maximum. Ils sont élus pour deux ans.

Article 3 - Durée du Bureau

Le Bureau de l'association est élu pour deux ans.

Article 4 - Modification du Règlement Intérieur

Le présent Règlement Intérieur pourra être modifié par le Conseil d'Administration.

Article 5 - Adresse du siège social

Le siège social est fixé à Epicentre Factory, 5 rue Saint-Dominique, 63000 Clermont-Ferrand

Règlement adopté le 19 avril 2018 en Assemblée Générale

Signataires :



Damien Caillard, président